

Decourd

Nom : *Decourd*  
 Prénoms : *Louis Pierre* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **34**  
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *7 Janvier 1893*, à *Saint-Paterne* canton de *Nouby-le-Roi*, département de *Indre-et-Loire*, résidant à *Jernantes*, canton de *Songué*, département de *Maine-et-Loire*, profession de *cultivateur*, fils de *Eugène* et de *Delamay Marie Marguerite* domiciliés à *Jernantes*, canton de *Songué*, département de *Maine-et-Loire*

Marié à :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *38* de la liste du canton de *Songué*  
 Classé dans la *1<sup>e</sup>* partie de la liste en 19*13*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

*Incorporé à compter du 20 novembre 1913. Arrivé au corps le dit jour au 2<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Dragons et immatriculé sous le n° 2818. Passé au 4<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Cuirassiers le 4 juin 1916 (v. du G<sup>al</sup> C<sup>t</sup> le 1<sup>er</sup> C.C. n° 1926 du 2/6/16) - Arrivé au Corps le dit jour et immatriculé sous le n° 3.848 - Mort pour la France aux tranchées, devant Biaches (Somme) le 1<sup>er</sup> novembre 1916, avis ministériel G. J. 8376 du 14 novembre 1916.*

	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.		<i>2818</i>
		<i>3848</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D domicile. R. résidence.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

*Contre l'Allemagne: du 2 août 1914 au 1<sup>er</sup> novembre 1916.*

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES	1 <sup>re</sup> dans l		2 <sup>e</sup> dans l		Supplémentaires	
	du	au	du	au	dans l	du
Réserve....						
Armée territoriale.						
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du	au	Du	au		
	Du	au	Du	au		

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

pièces au Recrutement.